



Validation d'un permis par les copropriétaires

Par **Lyli8**, le **28/09/2015** à **18:16**

Bonjour,

Lorsque j'ai acheté mon appartement, l'immeuble était inachevé; j'ai reçu les plans prévoyant la construction des 2 derniers logements en contrebas du mien + finitions de l'immeuble. La construction a tardé et s'avère ne pas correspondre à ce qui m'a été vendu : nuisance visuelle due à la non conformité hauteur et aspect de la toiture des 2 logements, suppression de la pose d'une porte de garage arrière à l'immeuble : mon appartement se situe au-dessus le passage vers les zones de stationnement arrières; le froid s'engouffre dessous vu l'absence de cette porte. Les propriétaires des 2 logements ont déposé un nouveau plan, accepté par la mairie, sans accord d'une AG de copropriétaires où - je suppose - que les modifications auraient dû être votées à l'article 26 (unanimité) : quel est mon recours ? Bien merci pour votre aide